

d'occasions aux employeurs pour nuire à la campagne. Même s'il est interdit aux employeurs de se mêler du processus d'accréditation, **les pratiques déloyales de travail restent chose courante** : propagande anti-syndicale, restriction de la communication, menaces de renvois et de fermetures, etc. Lorsque l'Ontario a adopté le vote obligatoire au lieu du système de cartes, le taux de réussite des campagnes syndicales a drastiquement passé de 82% à 68%. La volonté d'Harper de détruire les syndicats est maintenant claire. Après C-377 et C-525, qu'est-ce qui nous attend? Nous ne devons plus attendre pour réagir! **FRAPPONS PLUS FORT!**

ET LA FORMULE RAND DANS TOUT ÇA?

Des inquiétudes se font entendre un peu partout sur la possibilité qu'un député d'arrière-banc dépose très prochainement un projet de loi privé, s'inspirant des « right to work » aux Etats-Unis, qui viserait la formule Rand. Tim Hudak, chef du Parti progressiste conservateur en Ontario a déjà mentionné qu'une législation touchant à la cotisation obligatoire était dans la liste de ses priorités s'il gagnait les prochaines élections provinciales. Des lobbys influents tels le Fraser Institute et le Canadian Labour Watch Association travaillent de concert auprès des députés fédéraux afin qu'une législation découlant du « right to work » soit adoptée. Le député conservateur dans la ligne de mire de tous les travailleurs et toutes les travailleuses est actuellement Pierre Poilievre. Il semble s'être donné comme mission de leur rendre la « liberté », c'est-à-dire le libre de choix de cotiser ou non. Nous lui répondons : « Droit de travailler pour moins? Pas question! »



Pierre Poilievre

ON EST TOUS TOUCHÉS



ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC



ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

C-377

C'est au mois d'octobre dernier qu'a été mentionné pour la première fois le projet de loi privé C-377, déposé par le député conservateur Russ Hiebert à la chambre des communes. Ce projet de loi a pour but de soumettre uniquement les syndicats à divulger publiquement leurs finances. En effet, l'amendement à la Loi sur les impôts ne vise aucune autre organisation qui profite également du crédit d'impôt, une raison pourtant évoquée par les conservateurs pour aller de l'avant avec ce projet, ce qui laisse croire qu'il s'agit d'une **attaque** directe envers le monde syndical.

Lorsque cette loi sera adoptée, l'ensemble des syndicats devra produire des états financiers publics, ce qui créera un déséquilibre dans le rapport de force entre syndicats et employeur-e-s. En effet, l'employeur-e pourra profiter d'informations stratégiques comme la valeur du fond de grève pour passer à l'attaque. L'esprit de cette loi n'est pas comme le prétendent les conservateurs d'apporter plus de transparence aux finances des syndicats, mais plutôt de laisser sous-entendre que les cotisations syndicales sont utilisées à mauvais escient. Un discours **anti-syndical**, porté par notre gouvernement fédéral, souffle sur le pays et semble **menacer** nos organisations plus que jamais. Avec C-377, le gouvernement conservateur s'immisce dans les relations de travail alors que cette compétence relève des provinces.

À l'heure actuelle, C-377 a été amendé par le Sénat, suite à la pression de différents groupes. Bien que le projet de loi amendé soit actuellement plus favorable aux syndicats, il reste discriminatoire et enfreint plusieurs articles de la Charte des droits et libertés. De plus, le bureau du premier ministre a fait savoir qu'il s'attendait à « ce que le Sénat respecte la volonté de la Chambre des communes si le projet de loi devait être soumis de nouveau au Sénat ». Nous ne pouvons donc nous fier sur le gouvernement conservateur quant au respect de nos institutions démocratiques et devons poursuivre la mobilisation. La prochaine fois, c'est un rejet de ce projet de loi que nous attendons du Sénat!
MOBILISONS-NOUS!

C-525

Le 6 juin dernier, alors que personne ne s'y attendait, le député conservateur Blaine Calkins a déposé un projet de loi privé venant modifier le Code canadien du travail, la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Ce projet de loi, portant le numéro C-525, vise principalement à modifier le processus d'accréditation et de révocation des syndicats sous la compétence fédéral :

- L'accréditation automatique, c'est-à-dire la reconnaissance automatique d'un groupe de travailleurs et de travailleuses comme agent négociateur par le Conseil canadien des relations industrielles lorsque celles-ci et ceux-ci démontrent par la présentation de cartes syndicales signées qu'une majorité d'employé-e-s de leur unité de travail souhaitent se syndiquer, sera dorénavant **impossible**.
- Un vote secret sera obligatoire dans le processus d'accréditation syndicale et pourra être déclenché seulement lorsque les travailleurs et travailleuses d'une unité de travail auront **prouvé qu'au moins 45%** des leurs souhaitent se syndiquer, alors qu'il est actuellement possible de déclencher un vote avec 35% des cartes syndicales signées.
- De plus, il faudra la majorité absolue pour faire reconnaître le syndicat, c'est-à-dire que 50%+1 des employé-e-s de l'unité de travail doivent voter pour l'accréditation. Les absentions sont donc **considérées comme des votes opposés** à la création du syndicat. Actuellement, l'unité syndicale peut être reconnue si 50%+1 des voix exprimées dans un scrutin avec un taux de participation supérieur à 35% est favorable au syndicat.
- Évidemment, ces principes sont les mêmes en cas d'une demande de révocation d'un syndicat. Toutefois, lorsque l'employeur aura prouvé qu'au moins 45% des membres du syndicat ne souhaitent plus être représentés par celui-ci, il y aura un vote de représentation qui devra être gagné à majorité absolue, plutôt qu'un vote de révocation. Cela laisse tout le fardeau de la preuve sur les épaules du syndicat.

Ces changements rendront de plus en plus difficile l'accréditation de nouvelles unités de travail, puisqu'ils allongent le processus, laissant plus